

**RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE A KISANGANI/PROVINCE DE LA
TSHOPO
DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2022**

I. CONTEXTE

Conformément à l'article 2 du décret n° 09/28 du 16/07/2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'initiative pour la transparence des industries extractives « ITIE » qui étend son champ d'application au secteur forestier et en exécution de l'ordre de mission collectif n° 303/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/GAB/02/2022 du 07 Novembre 2022, Nous, Messieurs **Baudry OMEWATU** Expert à l'ITIE et **Gilbert ATANDA** conseiller et point focal ITIE au ministère de l'Environnement et Développement Durable (MinEDD) avons été chargés par l'ITIE d'effectuer **une mission de service** allant du 19 au 26 Novembre 2022 à KISANGANI/Province de la Thopo, aux fins de procéder à la collecte des données sur l'exploitation forestière en vue de son intégration dans le processus ITIE.

Ce travail vise à :

- Cerner le contour des données du domaine forestier en termes des potentialités que regorge la RDC, des difficultés liées à l'exploitation, de nombre et de l'importance des acteurs qui y interviennent, de revenus générés et à y générer si l'exploitation venait à être bien organisée et une gestion transparente installée
- Produire le cadrage ainsi qu'un rapport final qui renseignent sur
 - Le contexte dans lequel évolue le secteur forestier en RDC
 - Le seuil de matérialité déterminant les entreprises du périmètre des déclarations ITIE
 - la contribution présente et à venir au budget national mieux à l'économie nationale en termes des flux financiers,
 - les cahiers de charges signés entre les exploitants forestiers et les communautés locales impactées et, au demeurant, sur l'amélioration de la qualité de vie de la population

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée de la manière suivante :

✓ **Samedi 19 Novembre 2022 :**

- Arrivée de l'équipe chargée de la mission à KISANGANI et prise des dispositions logistiques inhérentes au travail sur terrain.
- Séance de travail avec le Point Focal ITIE-Kisangani

✓ **Dimanche 20 Novembre 2022 :**

- Reconnaissance de la ville enfin de cibler les emplacements des entités de l'Etat.
- Prise de quelques contacts téléphoniques avec certaines interfaces pour la mission

✓ **Lundi 21 Novembre 2022 :**

- Prises de contact avec la coordination provinciale du ministère de l'environnement et du développement durable, La DGI et l'OCC



✓ Mardi 22 Novembre 2022 :

- Journée presque chaumée à la suite de l'inauguration de l'aéroport rénové de Bangoka
- Séance de travail avec l'ACE
- Deuxième contact avec la DGI et débriefing avec les agents commis à notre tâche pour produire le fichier du secteur bois.

✓ Mercredi 23 Novembre 2022 :

- Contact et séance de travail avec la **DGRPT**
- Retour à l'OCC poursuite de la mission

✓ Jeudi 24 Novembre 2022 :

- L'équipe s'est rendu à la DGDA
- Puis, elle a rencontré et échangé avec les industriels du bois « FIB » de la Tshopo à la Coordination provinciale de l'environnement et développement durable afin de les sensibiliser et obtenir d'eux leurs déclarations de paiement ainsi que les différents points de vue en rapport avec leur secteur d'exploitation et les propositions d'amélioration du fonctionnement.

✓ Vendredi 25 Novembre 2022 :

- L'équipe tient une séance de travail avec la RFV.
- Puis, elle poursuit le travail de récupérer tous les autres fichiers non encore remis par les différents services patentés

✓ Samedi 26 Novembre 2022

- Reprise des données à la DGI et à l'OCC
- Mise en commun des données collectées

✓ Dimanche 27 Novembre 2022

- Retour sur Kinshasa

III. DE DONNEES COLLECTEES

L'équipe a eu à collecter les données suivantes :

- **A la Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable**
 - le potentiel de la Tshopo sur la Forêt
 - la situation des industriels de la Tshopo
 - le répertoire disponible des exploitants forestiers

- **A l'PACE**

Une seule déclaration de paiement de IFCO Sarl des frais de validation des Termes de Référence (Tdr) de l'EIES du port BAOMBI, du PMCES du port BAMBANE et du PGES chantier tronçon route BAMBANE ; tous les autres exploitants paient à Kinshasa.

- **AU FFN**

-Les données statistiques de : taxe d'abattage, taxe de reboisement, taxe de déboisement 2020, 2021, 2022

- **A la DGRAD**

-Tableau des recettes ordonnancées et recouvrées de l'environnement 2020, 2021, 2022

- **A la DGI**

-Les données du secteur ressources naturelles Bois 2020, 2021, 2022

- **DGDA**

-Les statistiques à l'exportation des bois 2020, 2021, 2022

- **A la DRPT**

-les ordonnancements et les recouvrées des industriels de Bois 2020,2021,2022

- **A l'OCC**

Les statistiques de transactions locales (perception debout) 2020, 2021, 2022

- **A la FIB (Fédération des Industriels du Bois)**

-les paiements dans leur majorité se faisant aux sièges à Kinshasa, l'équipe doit se reporter à l'administration centrale de ces industriels de bois. Toutefois, le Point Focal reste attendre les quelques données locales que ces derniers ont promis de fournir à l'ITIE.

- **A l'ILEXA-BOIS (Initiative Locale des Artisans de bois de la Tshopo)**

Un mémo et une liste des membres non actualisée.

IV. DE FINANCES DE LA MISSION

-En annexe la situation financière et les justificatifs y relatifs.

V. DIFFICULTES RENCONTREES

L'équipe s'est buté aux difficultés ci-après :

- La majorité des services travaillent sous le générateur et recours encore au format papier et cahier d'enregistrement des données avec comme conséquences :
 - la perte de certaines données,
 - la collecte manuelle des données soit par voie des photocopies soit prélever en recopiant par écrit;
 - la lenteur dans le traitement de dossiers administratifs
- certaines statistiques se retracent plutôt à MAHAGI et KASINDI, deux grands exutoires pour le secteur bois à la Tshopo ;

- certains services sont décentralisés, d'autres pas encore (et pour ces derniers l'équipe est renvoyée à leurs Directions générales pour s'y ressourcer
- les services étatiques sont souvent en conflit quant à ce qui concerne le prélèvement de droit, impôt, taxe et redevance occasionnant parfois la double taxation décrite par les opérateurs économiques
- la propriété effective est un sérieux problème, les autorités politico-administratives étant nombreuses dans l'exploitation du bois (*déclarations des industriels et des artisanaux de bois*), elles font obstruction à la levée des recettes du ce secteur. Par conséquent, les clandestins sont plus nombreux que les exploitants légaux et le manque à gagner est énorme.
- Les services étatiques confondent l'ITIE à l'IGF et multiplient des manœuvres dilatoires avant de fournir une quelconque donnée.

VI. RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés soulevées au point précédent, les recommandations sont les suivantes :

1. Organiser et maintenir une sensibilisation régulière des animateurs des services étatiques, des OSC et des Entreprises sur la Norme ITIE, la Transparence, la collaboration entre services, la tenue des statistiques, la gouvernance, la lutte contre la corruption et l'amélioration de vie de la population.
2. Que le Comité Exécutif demande au gouvernement et au parlement d'assainir la nomenclature des droits, impôts, taxes et redevances afin d'éviter le conflit entre les services de l'état commis à cette tâche et entre services et les assujettis (cas de double taxation) pour attirer des investisseurs
3. Faire un plaidoyer pour la digitalisation des services, les statistiques ne sont pas tenues à jour et de manière méthodiquement classée.
4. Demander au gouvernement de créer des parcs à bois pour que les informations y relatives soient captées de manière efficace et efficiente.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Fait à Kinshasa, le 30 Novembre 2022.-

Baudry OMEWATU

Consultant - Expert ITIE

Cc : EAF.-